



MAIRIE DE NICE

**VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE CHANGER D'ERE
POUR ADOPTION EN CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 JUIN 2010**

Objet : Bâtiment Centre Costanzo.

Considérant que selon l'article L2121-29 du CGCT, 4^{ème} alinéa, et selon une jurisprudence constante (pour exemple, CE.21 juin 1929. MERIOT) "le Conseil Municipal émet des vœux sur tout objet d'intérêt local même si celui-ci échappe à sa compétence dès lors qu'il a une incidence particulière sur la vie de la commune",

Considérant la requête en annulation du permis de construire déposée au Tribunal Administratif de Nice par Maître Edith Faraut,

Considérant la décision de Bouygues Alpes-Maritimes de renoncer pour l'instant à engager les travaux de démolition du Centre Costanza. (Nice matin du 12 juin 2010),

Considérant que nous sommes tous d'accord pour affirmer que notre ville manque cruellement de salles culturelles ouvertes gratuitement ou à des prix accessibles à des associations,

Considérant que ce quartier déjà presque exclusivement constitué de bâtiments d'habitations très denses se trouverait encore davantage "bétonné" par ce projet,

Considérant que le bâtiment datant de 1911, nécessiterait grandement d'être classé dans les années qui viennent.

Les élus du groupe « Changer d'ère » sollicitent les membres de l'assemblée pour que :

- **Que la municipalité entre en négociation avec Bouygues Alpes-Maritimes afin de leur proposer de racheter ce bâtiment dans le but de l'utiliser pour créer un équipement public dont le quartier a grandement besoin.**

Nice, le 21 juin 2010


Pour le Groupe "Changer d'ère"
Monsieur Abderrazak FETNAN


Madame Michèle MATRINGE